

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 septembre 2013

L'an deux mille treize, le 25 septembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO remplacé par sa suppléante Françoise MARTINEZ, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Nicolas DARCANGE, Hélène DELPECH, Pierre ESQUERRÉ, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Jacques MORLAN, Benoît OMNES, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jean-François ROUSSE représenté par Ghislaine DEYRIS, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

ABSENTS EXCUSÉS: Jean-Yves GEISSER, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Mario SPAGNOLI, Etienne BARRÈRE, Nicolas MÉLIET, Patricia ESPÉRON, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Edouard DONA, Jean-Louis DUBUC, Joël DUBOUCH, Fabrice LACOMBE,

ABSENTS : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Philippe DUFOUR, Jean-Marie GILLOT, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacqueline ROBUTTI, Carine SAMPIÉTRO.

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Nicolas DARCANGE

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE LA MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE DE LA TENAREZE CONCERNANT LA PART VARIABLE PAYEE PAR LA CCT.

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) du 13 mars 2013 portant Adaptations du régime d'Aides, ainsi que du Décret n°2013-610 du 10 juillet 2013 relatif au règlement des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART).

Ce décret revalorise le montant des aides à destination des maîtres d'ouvrages pour le financement de l'ingénierie de suivi animation, à savoir :

Pour les propriétaires occupants :

- Montant des aides octroyées par logement : 313 € pour les dossiers de « lutte contre l'habitat indigne, dégradé, insalubre sans Aide à la Solidarité Ecologique (sans ASE) », et pour les dossiers « Autonomie sans ASE »,
- Montant des aides octroyées par logement : 413 € pour les dossiers « ASE ».

Pour les propriétaires bailleurs :

- Montant des aides octroyées par logement : 313 € HT. pour les dossiers de « lutte contre l'habitat indigne, dégradé et insalubre sans ASE », et pour les dossiers « Autonomie sans ASE »,
- Montant des aides octroyées par logement : 413 € HT pour les dossiers « ASE ».

Considérant ces modifications issues de la Délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) du 13 mars 2013 et du Décret N°2013-610 du 10 juillet 2013 relatif au règlement des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des Logements Privés (FART), une revalorisation du montant de la part variable facturée par logement par le cabinet Altaïr à la Communauté de Communes paraît justifiée.

Il est donc nécessaire de réaliser un avenant qui vient modifier les conditions de l'acte d'engagement initial. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 septembre 2013 et a donné un avis favorable au projet d'avenant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-PREND ACTE de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres pour la modification du marché initial passé avec le bureau d'études Altaïr concernant la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale de la Ténarèze.

-AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant (projet ci-joint) portant modification de la part variable.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2013.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE